RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 27538

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 53, rue du Port – CS 90201 – 92724 NANTERRE Cedex
719 807 406 - R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze avril,
A 10h30,

.../...

10. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le Président propose, après avis du Comité des nominations, de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement des mandats des administrateurs Mme Odile DE SAIVRE, M. Laurent GOUTARD et M. Frédéric JACOB-PERON, pour une durée de quatre ans et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2026.

Le renouvellement sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.
Mme Odile DE SAIVRE n'a pas pris part au vote relatif à son renouvellement, M. Laurent GOUTARD n'a pas pris part au vote relatif à son renouvellement et M. Frédéric JACOB-PERON n'a pas pris part au vote relatif à son renouvellement.

11. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Suite à l'avis favorable du Comité des nominations, le Conseil décide de coopter en remplacement avec effet à compter du 14 avril 2023, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Mme Pascale MOREAU, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Monsieur Yann DE LA BARRE DE NANTEUIL, lequel accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et précise qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La ratification de la cooptation de M. Yann DE LA BARRE DE NANTEUIL sera proposée à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

12. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Suite à l'avis favorable du Comité des nominations, le Conseil décide de renouveler en qualité de Directeur Général, pour une durée égale à celle de ses fonctions d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, M. Frédéric JACOB-PERON, lequel accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.
M. Frédéric JACOB-PERON n'a pas pris part au vote relatif à son renouvellement.

13. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

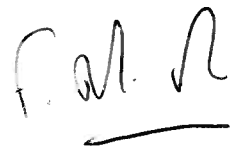
Suite à l'avis favorable du Comité des nominations, le Conseil décide de renouveler en qualité de Directeur Général Délégué, pour une durée égale à celle des fonctions du Directeur Général, soit jusqu'à

l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, M. Olivier DELAPORTE, lequel accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.
M. Olivier DELAPORTE n'a pas pris part au vote relatif à son renouvellement.

.../...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le 24 avril 2023,



Le Directeur Général,
Monsieur Frédéric JACOB-PERON